

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE TROYES-BARBEREY

Comité Syndical

Secrétaire de séance :
Mme Anne-Marie ZELTZ

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président du Syndicat Mixte

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMITE SYNDICAL DE L'AERODROME
DE TROYES – BARBEREY

**Séance du mercredi 11 mars 2026
(matin)**

Délibération n°04/2026

Vote du budget primitif 2026

Date de convocation : 18 février 2026

Date d'affichage :

Nombres de membres :

- en exercice : **09**
- présents : **06**
- votants : **07** (dont une
procuration)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars le
Comité Syndical, légalement convoqué,
s'est réuni au lieu habituel des séances
sous la présidence de Monsieur Bruno
GANTELET.

Etaient présents :

- M. Bruno GANTELET, Mme Marie-Thérèse LEROY, M. Alain BALLAND, M. Sylvain CONVERS, M. Bernard ROBLET, et Mme Anne-Marie ZELTZ.

Formant la majorité des membres du Comité Syndical en exercice (7/9 dont une
procuration).

Etaient excusés et/ou représentés :

- Mme Isabelle HELIOT-COURONNE et son suppléant, M. Nicolas MENNETRIER,
- M. Olivier GIRARDIN était représenté par son suppléant M. Bernard ROBLET,
- M. Alain HUBINOIS,
- Mme Catherine LEDOUBLE avait donné procuration à M. Alain BALLAND.

Le Comité syndical, dans sa séance du 11 mars 2026, s'est prononcé sur le projet de budget primitif 2026, arrêté à 1 043 235,49 en dépenses et à 1 240 491,47 € en recettes, soit un suréquilibre de fonctionnement de 197 255,98 €, selon la répartition précisée ci-dessous :

CREDITS DE PAIEMENT ANNUELS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2025 :	1 121 502,59 €	1 121 502,59 €	661 601,00 €	661 601,00 €
Propositions du Président pour le BP 2026 :	555 000,00 €	594 648,00 €	448 587,49 €	645 843,47 €
Reports	39 648,00 €	- €	- €	- €
Total BP 2026	594 648,00 €	594 648,00 €	448 587,49 €	645 843,47 €
	Suréquilibre de la section de fonctionnement :			197 255,98 €

Le Comité syndical, et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, soit 7/9 (dont une procuration),

- **approuve** le budget primitif 2026 arrêté à 1 043 325,49 € en dépenses et à 1 240 491,47 € en recettes, soit avec un suréquilibre de fonctionnement de 197 255,98 € ;
- **approuve** l'affectation du résultat constaté en 2025 qui se décompose comme suit :
 - un report à nouveau, en recettes d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement fonctionnement reporté », à hauteur de 395 060,51 €.
 - un report à nouveau, en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », à hauteur de 395 474,47 € ;
- **vote** par chapitre les deux sections, investissement et fonctionnement, de ce budget primitif 2026,—présentant un suréquilibre de fonctionnement de 197 255,98 € ;
- **délègue** à M. le Président du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Troyes-Barberey l'exercice de la fongibilité des crédits entre chapitres prévue à l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et hors dépenses de personnel (chapitre 012), au titre de l'année 2026 ;
- **ratifie** les opérations d'ordre, de virements et de transferts ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait le 12 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Bruno GANTELET
2026.03.12 18:31:59 +0100
Ref:10620552-16015447-1-D
Signature numérique
le Président



Bruno GANTELET

Date du contrôle de légalité

Extrait conforme à l'original,

Certifié exécutoire à compter du :